

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN101

présenté par
Mme Adam, rapporteure

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

A la première phrase de l'alinéa 332, remplacer les mots : « pour les militaires se traduira pour ces derniers » par les mots : « se traduira pour les militaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.